

PROGRAMME de FORMATION **e-Learning**
Module HANDICAP
*Accueil des personnes en situation de handicap
dans les ERP publics et privés.*

Objectifs : Connaître la réglementation, Comment accueillir le public en situation d'handicap, Reconnaître les situations de handicap et développer les moyens de compensation.

Public visé : Toute personne en charge du handicap, DRH, RRH, Directeur et Chef d'établissement.

Prérequis : PC, Tablette pour la connexion e-learning.

DUREE : e-learning : Environ 0h45'.

Nombre de stagiaires : Effectif e-learning : sans

Modalité d'accès : Inscription après validation d'une convention.

Délais d'accès e-learning : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 24 heures minimum.

Durée de Connexion : 1 mois. / Avec code d'accès.

Tarif : Formation e-learning et Inter : 99€ Net de taxes. Par stagiaire.

Dates des sessions : consulter notre site internet www.prpsafety.fr

Moyens Pédagogiques : Plateforme e-learning avec code de connexion.

Moyens humains : Formateurs qualifiés.

Assistance pédagogique et technique : Suivi par un formateur de manière asynchrone. Mail, Visio, documents.

Matériel et équipements : Distanciel : support informatique de l'apprenant.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : suivant durée du parcours.

Le lieu de formation : En ligne.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap :

Nous contacter.

Responsable pédagogique et technique : M. KAMEL BELKACEM. contact@prpsafety.fr

VALIDATION : une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation e-learning.



Demande d'inscription



CONTENU : e-learning :

3 chapitres, cours interactifs, explications et techniques d'illustration animées.

LES CONNAISSANCES :

Accueil des personnes en situation de handicap dans les ERP publics et privés.

Introduction :

- L'accessibilité aux lieux publics et privés
- Que dit la réglementation
- L'accueil – de personnes en situation de handicap
- Le client « handicapé » est-il un client comme les autres ?

- Handicap et idées reçues
- Qu'est-ce qu'une situation de handicap ?

Les types de handicap :

- Le handicap auditif
- Le handicap visuel
- Le handicap mental
- Le handicap moteur
- Le handicap psychique

Accueil :

- Principes généraux
- Personne malentendante
- Personne malvoyante
- Accueil handicap moteur
- Accueil handicap psychique

« Les employeurs doivent former leurs agents d'accueil à l'accompagnement des personnes handicapées, dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes, ces formations sont obligatoires (art L. 4142-3-1 du code du travail). Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 (art 2 et 3) »